



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 5 mai 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député.e.s, je me permets de poser une question parlementaire concernant l'infrastructure cyclable sur l'axe du Pont Bech au Kirchberg à Monsieur le **Ministre de la Mobilité et des Travaux publics**.

En mars 2021, le conseil communal de la Ville de Luxembourg a adopté avec les voix de la majorité un devis de 2,4 millions d'euros pour la réhabilitation du Pont Joseph Bech au Kirchberg. Ce projet prévoit que le trottoir pour les piétons reste inchangé tandis que l'espace pour les voitures sera augmenté de 90 centimètres et que la voie cyclable soit rétrécie de 20 centimètres de chaque côté et reste une piste physiquement non-séparée de la route.

Cette approche est diamétralement opposée aux conclusions de l'étude GEHL, commanditée par le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau du Kirchberg, ci-après Fonds Kirchberg. En effet, cette étude de 2019 (« Kirchberg : Public Spaces for People, Strategies and Tools ») recommande justement d'améliorer l'infrastructure cyclable sur l'axe du Pont Bech, qui traverse le Val des Bons-Malades vers le vieux Kirchberg, « *by adding a continuous bicycle connection.* ». Les experts du bureau danois expliquent ensuite que la qualité des infrastructures cyclables « *should be for all ages and abilities, meaning that the quality should not just be for people with a lot of experience in cycling but also for kids and other groups with less experience in cycling* », avant de recommander explicitement pour l'axe du Pont Bech une piste cyclable physiquement séparée et de préférence à sens unique de chaque côté de la route.

Récemment, le Collège échevinal de la Ville semble revenir sur cette approche. Lors d'une interview au Tageblatt, l'échevin en charge de la mobilité à la Ville de Luxembourg a déclaré qu'une version retravaillée du projet prévoit désormais de préserver l'espace cycliste pour réduire celui des voitures. Face à la suggestion de limiter la circulation sur le Pont Bech aux piétons, cyclistes et transports publics,

l'échevin a par ailleurs répondu que cette option n'était pas envisagée, mais qu'il suppose que cette éventualité a été discutée avec le Fonds Kirchberg.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les informations suivantes :

- 1. Est-ce que le Fonds Kirchberg, établissement public sous tutelle du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, est associé à l'élaboration et à la réalisation des travaux de réhabilitation du pont Bech ?**
- 2. Y-a-t-il eu des discussions avec le Fonds Kirchberg sur la possibilité de réserver le pont Bech aux piétons, cyclistes et transports publics, tel que l'échevin l'a supposé lors de l'interview prémentionnée ?**
- 3. Le projet s'insère-t-il de manière cohérente dans le réseau cyclable actuel et futur du plateau ? Quel serait, pour le Ministère, l'aménagement idéal sur ce pont, respectivement pour la connexion entre le plateau et le vieux Kirchberg ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'B' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

François BENOY
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 6149 du 5 mai 2022 de Monsieur le Député François Benoy.

1. *Est-ce que le Fonds Kirchberg, établissement public sous tutelle du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, est associé à l'élaboration et à la réalisation des travaux de réhabilitation du pont Bech ?*

Le pont Bech se trouve en dehors de la compétence territoriale du Fonds Kirchberg. La Ville de Luxembourg est responsable pour toute question quant à la réhabilitation de l'ouvrage. Le Fonds Kirchberg n'est dès lors pas associé à l'élaboration et à la réalisation des travaux de réhabilitation du pont Bech.

Par contre, la Ville de Luxembourg a demandé si le Fonds envisage de réaliser le raccordement de la piste cyclable du pont Bech au boulevard Adenauer. Sur base d'un plan reçu par la Ville de Luxembourg en septembre 2021, le Fonds s'est engagé auprès de la Ville de prévoir le raccordement au réseau cyclable du Kirchberg au moment de la réhabilitation du pont Bech.

Le Fonds a également signalé à Luxtram que le pont Bech sera réaménagé et que les nouveaux aménagements devront être considérés dans le projet du Tram sur le boulevard Adenauer.

2. *Y-a-t-il eu des discussions avec le Fonds Kirchberg sur la possibilité de réserver le pont Bech aux piétons, cyclistes et transports publics, tel que l'échevin l'a supposé lors de l'interview prémentionnée ?*

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de discussions entre la Ville de Luxembourg et le Fonds quant à la possibilité de réserver le pont Bech à la mobilité douce et le transport public.

3. *Le projet s'insère-t-il de manière cohérente dans le réseau cyclable actuel et futur du plateau ? Quel serait, pour le Ministère, l'aménagement idéal sur ce pont, respectivement pour la connexion entre le plateau et le vieux Kirchberg ?*

L'étude GEHL a identifié l'axe du Pont Bech comme un lien cyclable important. De manière générale, cette stratégie recommande la création d'infrastructures cyclables en site propre séparées du trafic motorisé et des piétons et ce partout où un apaisement de trafic suffisant pour assurer une bonne cohabitation entre cyclistes et véhicules motorisés ne peut être réalisé.

Dans le Plan National de Mobilité, l'importance d'un réseau cyclable permettant un accès aisé et sûr à toute destination est clairement identifié comme un enjeu majeur. Cela inclut la nécessité de séparer les cyclistes du trafic motorisé mais également des piétons partout où les volumes de flux le rendent nécessaire.

Toutefois, il y a généralement plusieurs possibilités pour réaliser une liaison cyclable satisfaisante et cohérente avec les planifications alentour, selon la classification fonctionnelle retenue du tronçon de route concerné. Si la route concernée doit avoir dans le réseau une fonction de distribution, voire de liaison, alors une infrastructure cyclable séparée physiquement sera nécessaire. Si le rôle de la route est par contre uniquement celui de desservir les adresses du secteur, alors une solution en trafic mixte est envisageable, à condition de réaliser un apaisement de trafic suffisamment conséquent en éliminant tout trafic de transit. Cet apaisement peut également être réalisé de différentes manières : par exemple par le recours à des filtres modaux ou à des sens uniques.

Toutefois, le pont Bech étant une route communale, il n'appartient ni au Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics, ni au Fonds Kirchberg, de se prononcer sur le rôle de la route en question dans le réseau routier et donc de l'infrastructure cyclable la plus appropriée à cet endroit.

Luxembourg, le 9 juin 2022

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch